

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 10

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 10 Octobre 1962

SOMMAIRE

L'heure du Lœtschberg — Peut-on aimer la nature comme Rousseau l'aimait ?
L'horlogerie face au Marché commun — Les fermes jurassiennes sans électricité
Chronique économique

L'heure du Lœtschberg

C'est avec un très vif intérêt que la commission du trafic Nord-Sud, créée par l'ADIJ, a pris connaissance de l'interpellation que M. Simon Kohler, conseiller national à Courgenay, a déposée lors de la dernière session des Chambres fédérales.

Grâce à M. Kohler, qui a épousé le point de vue de l'ADIJ, le problème va rebondir sur le plan fédéral. Le conseiller national jurassien est d'avis, lui aussi, qu'il est préférable d'aménager la ligne Berne-Lœtschberg-Simplon et sa voie d'accès, à savoir Bâle-Delémont-Bienne-Berne, plutôt que de construire un second tunnel du Gothard.

Il estime également qu'il s'agit de prendre des mesures urgentes, notamment la suppression de la surtaxe de 100 % exigée sur le tronçon Moutier-Longeau et l'équipement du même secteur en double voie, condition sine qua non à la mise en valeur de la ligne Bâle-Bienne.

Pour atteindre le but fixé, il faut agir sur l'opinion suisse et l'on ne peut qu'être reconnaissant au conseiller national Kohler d'avoir alerté le Conseil national.

Cependant, il importe également d'agir sur le plan cantonal. Aussi est-ce avec intérêt également que la commission de l'ADIJ a pris connaissance de la réponse du Conseil-exécutif auquel elle avait écrit en date du 28 juillet 1962. Le gouvernement, précise M. H. Tschumi, est, sur le fond du problème, entièrement de l'avis de l'ADIJ. En effet, les circonstances économiques et ferroviaires actuelles sont telles qu'elles exigent impérieusement l'intégration de la ligne du BLS au réseau des Chemins de fer fédéraux. Du point de vue de l'équilibre économique du pays tout entier et de l'équité politique, une telle mesure serait vivement souhaitable.

Il incombe au Conseil-exécutif, ajoute le président du gouvernement, de se préoccuper des conséquences que comporterait cette opération, de sauvegarder et de promouvoir les intérêts des régions desservies par le BLS et les lignes le raccordant à certains centres ferroviaires.

C'est précisément, en effet, ce que l'on souhaite dans le Jura.

ADIJ.